

Matrimonial/patrimonial (droit de la famille)

Par LouisDD, le 23/01/2017 à 11:41

Salut

Jai eu mes premières heures de droit de la famille, et dans l'introduction et par la suite nous avons rencontré les termes "matrimonial" et "patrimonial". Il est précisé ceci, d'où ma confusion :

=>patrimonial = financier, droit des régimes matrimoniaux+ droit des succession et des libéralités.

=>extra-patrimonial = (rapports personnels)

=>Il n'y a pas de définition pour matrimonial

Quelles sont les définitions de :

Matrimonial, patrimonial, extra-patrimonial, droit des régimes matrimoniaux?

Sachant que j'ai pas trouvé de définitions claires dans mes lexiques... et pas vraiment envie de chercher sur Gogol pour m'embrouiller l'esprit.

Merci d'avance, Bonne journée